

PREMIÈRE PARTIE

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés.

SUJET I

COMPOSITION

La mondialisation en fonctionnement : processus, acteurs, débats.

SUJET II

COMPOSITION

Le continent africain face au développement et à la mondialisation.

☐

+

-

SECONDE PARTIE

ÉTUDE CRITIQUE DE DEUX DOCUMENTS D'HISTOIRE

SUJET du thème: Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

CONSIGNE de l'exercice :

En confrontant les documents, décrivez la situation géopolitique complexe du Proche et du Moyen-Orient dans l'entre-deux-guerres, les solutions envisagées par le pays mandataire et les conséquences qui en découlent.

DOCUMENT 1 :

Proche et Moyen-Orient entre les deux guerres mondiales



(1) - Abd al-Aziz ibn Saoud (vers 1880 - 1953) fondateur de l'Etat saoudien moderne et premier roi d'Arabie saoudite de 1932 à 1953.
(2) Organisation sioniste créée en 1929. Elle favorise l'immigration juive en Palestine.

D'après Georges Duby (sous la direction de), *Grand Atlas historique*, 2006.

DOCUMENT 2 :

Extraits du « Livre Blanc⁽¹⁾ » de la Palestine sous tutelle britannique (1939)

À la suite d'une conférence anglo-judéo-arabe qui se tient à Londres en février 1939, un Livre blanc est publié en mai 1939 dans le but d'apaiser les tensions entre Arabes et Juifs, et de détourner les pays arabes des puissances de l'Axe dans un contexte de marche à la guerre. Le Royaume-Uni, puissance mandataire de la Palestine, revient sur les promesses faites au mouvement sioniste pendant la Grande Guerre.

I - Constitution

[...] Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'intégrée au cadre du mandat comme elle l'a été, la déclaration Balfour ne pouvait en aucune façon signifier que la Palestine serait transformée en un État juif, contre la volonté de la population arabe du pays.

[...] Le gouvernement de Sa Majesté déclare aujourd'hui sans équivoque qu'il n'est nullement dans ses intentions de transformer la Palestine en un État juif. [...] Depuis la déclaration de 1922¹, plus de 300 000 juifs ont immigré en Palestine, et la population du foyer national (juif) s'est élevée à quelque 450 000 âmes, soit environ un tiers de la population entière du pays.

[...] Il serait contraire à tout l'esprit du système des mandats que la population de Palestine demeure indéfiniment sous tutelle mandataire [...]. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut présentement prévoir la forme constitutionnelle exacte que prendra le gouvernement en Palestine, mais son objectif est le *self-government*, et son désir est de voir s'établir finalement un État de Palestine indépendant. Ce devra être un État dans lequel les Arabes et les Juifs partageront l'autorité dans le gouvernement de telle manière que les intérêts essentiels de chacun soient sauvegardés.

II - Immigration

[...] La crainte qu'ont les Arabes que ce flot se poursuive indéfiniment jusqu'à ce que la population juive soit à même de les dominer a provoqué des conséquences extrêmement graves pour les Juifs et les Arabes et pour la paix et la prospérité de la Palestine. Les troubles regrettables des trois années écoulées ne sont que la plus récente et la plus persistante manifestation de cette grave appréhension arabe. Les méthodes utilisées par les terroristes arabes contre des frères arabes et contre des Juifs méritent la plus sévère condamnation. Mais on ne peut nier que la peur d'une immigration juive indéfinie est largement répandue dans les rangs de la population arabe et que cette peur a rendu possibles ces troubles⁽²⁾.

[...] En conséquence, l'immigration sera maintenue au cours des cinq prochaines années pour autant que la capacité économique d'absorption du pays le permettra, à un taux qui portera la population juive à environ le tiers de la population totale. [...] Au terme de la période de cinq ans, aucune immigration juive ne sera plus autorisée, à moins que les Arabes de Palestine ne soient disposés à y consentir.

Olivier Carré, *Le mouvement national palestinien*, Paris, 1977.

¹ Connu sous le nom de « Livre blanc de Churchill », alors secrétaire aux colonies ; il modère les points énoncés dans la déclaration Balfour, restreignant par exemple le territoire dédié au foyer national juif et relevant les conditions financières d'immigration des juifs.

² troubles : le texte évoque les manifestations palestiniennes violentes antijuives de 1936-1938.

